

FIXATION D'UN PROCES D'UNE JOURNEE ET PLUS EN MATIERE PENALE (LLLL)	
Nom du défendeur ou de la défenderesse	No de dossier : 705- 540- 700- 560-
Représentant de la poursuite	Langue du procès : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais
Représentant de la défense	Date de la signification du constat ou de la mise en accusation :
Représentant du Procureur général	Le délai <i>Jordan</i> brut se termine quand? :
QUESTION(S) EN LITIGE	
1. Requête(s) préliminaire(s) (préciser la nature) : Ne s'applique pas <input type="checkbox"/>	
Durée de l'audition :	
2. Requête pour délais déraisonnables (Jordan) :	
La question des délais risque-t-elle de devenir une question en litige?	
À partir de quand le délai net est problématique selon la défense :	
Ordonnance (à cocher par le juge) pour qu'une copie sans frais des procès-verbaux soit acheminée aux parties dans les meilleurs délais <input type="checkbox"/>	

La requête devrait-elle être entendue avant la preuve du poursuivant?	
A) Selon la poursuite?	
B) Selon la défense?	
Durée de l'audition de la requête :	
3. Divulgateion de la preuve Ne s'applique pas <input type="checkbox"/>	
Éléments demandés	Existence contestée
Durée de l'audition :	
4. Inconstitutionnalité (article(s) et loi(s) attaquée(s)):	
Le P.G. a-t-il été avisé? :	
La requête est-elle produite et signifiée? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée de l'audition :	
5. Requête(s) en vertu de la <i>Charte</i> (préciser (1) la nature, (2) si la trame factuelle est constestée ainsi que (3) la durée de l'audition de la requête) :	

6. Déclaration du défendeur
Durée de l'interrogatoire :
Preuve vidéo <input type="checkbox"/> Preuve audio <input type="checkbox"/>
Transcription <input type="checkbox"/>
Le caractère libre et volontaire de la déclaration est-il contesté?
Le respect des droits constitutionnels est-il contesté?
La poursuite veut-elle produire la déclaration dans sa preuve au fond?
Durée de l'audition :
7. Requête de type <i>Jarvis</i> :
Durée de l'audition :
8. Admissibilité de la preuve par ouï-dire :
9. Est-ce que la/les requêtes emporte(nt) l'issue du procès? :
10. La preuve sur la/les requêtes sera-t-elle versée au fond? :

Juge :	Juge (lettre imprimée) :
Date :	